

Lundi 11 Mai 2020

# IT' NIGHT DISRUPT' NIGHT

## 10<sup>e</sup> NUIT DE L'ENTREPRISE DISRUPTIVE

*« Les technologies à travers la performance  
de l'entreprise et l'amélioration de la vie  
de ses collaborateurs »*

# DOSSIER DE CANDIDATURE



REPUBLIK MDC – 2 Villa de la Station – 92150 Suresnes  
SAS au capital de 10000 euros - RCS Nanterre B 401 334 040 - Siret N° 40133404000029  
TVA FR11401334040  
Siège social : 10 rue du Colisée, 75008 Paris

## 1 – Vos coordonnées :

Nom de l'entreprise .....

Adresse complète .....

Code Postal .....Ville.....Pays.....

Domaine d'activité.....

Taille de l'entreprise dans le monde / en France : .....

CA en Euros .....

Effectifs .....

Nom et prénom du dirigeant : .....

Portable ..... Fax. ....E-mail :.....

Nom et prénom de la personne en charge de la présentation orale : .....

Portable ..... Fax. ....E-mail :.....

Nom de la personne en charge de la comptabilité fournisseur : .....

Portable ..... Fax. ....E-mail :.....

Adresse de facturation (si différente) .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

## 2 - Choisissez votre catégorie

### Catégorie 1 : CHALLENGE MEILLEUR PROJET EQUIPE IT

Cette catégorie récompense le meilleur projet de transformation présenté par une Equipe IT de grands groupes. Ce projet peut être porté par le DSI et/ou son équipe.

Critères de notation : Originalité du projet/de la solution - Reproductibilité - Retour sur investissement - Facilité d'utilisation et de formation des utilisateurs

### Catégorie 2 : CHALLENGE SOLUTIONS INNOVANTES

Cette catégorie récompense une ou plusieurs solutions présentées par un fournisseur ou Start-up qui améliorent la performance globale de l'entreprise : Stratégie, Data & IA, Cybersécurité, Cloud, Infrastructure, Mobilité, Stockage, Intégrateur, Data Center, Ethique & Compliance.

(Les organisateurs se réservent le droit de regrouper ces différentes thématiques en une ou plusieurs catégories selon le nombre d'inscrits).

Critères de notation : Originalité du projet/de la solution - Reproductibilité - Retour sur investissement - Facilité d'utilisation et de formation des utilisateurs/ prise en main

### Catégorie 3 : CHALLENGE CO-CONSTRUCTION

#### CLIENT/FOURNISSEUR

Cette catégorie récompense une grande entreprise et son fournisseur (ou start'up) qui ont mis en place ou co-construit un projet qui permet d'améliorer la performance durable de l'entreprise.

Critères de notation : Originalité du projet/de la solution - Reproductibilité - Retour sur investissement - Facilité d'utilisation et de formation des utilisateurs

NB : Les catégories seront susceptibles d'être remaniées en fonction des dossiers présentés.

### 3- Détaillez en quelques lignes votre action et les retombées (si possible chiffrées) obtenues.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



5 - Résumez en 4/5 lignes maximum, arial, corps 12 votre projet.

Attention, si vous êtes nommé, ce résumé sera publié dans le programme distribué aux invités de la soirée.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

6 - Joindre à ce dossier le logo de votre entreprise, haute définition en jpeg ou eps.

Acceptez-vous toutes les conditions du règlement ?

OUI, je les accepte.

Je représente une Start Up, une entreprise ou une association au chiffre d'affaires 2019 de moins de 3 millions d'euros, je m'acquitte d'une somme de **588 € TTC (soit 490 € HT)** par dossier de candidature. J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Je représente une entreprise au chiffre d'affaires 2019 supérieur ou égal à 3 millions d'euros, je m'acquitte d'une somme de **de 1068 € TTC (soit 890€ HT)** par dossier de candidature. Ces frais devront être réglés avant le Grand Oral. **Tout dossier non accompagné du règlement ne sera pas accepté.** J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Date :

Cachet & Signature  
Précédé de la mention "lu et approuvé"

A retourner à :

REPUBLIK MDC  
IT'NIGHT – candidature 2020  
2, villa de la Station – 92 150 SURESNES  
Tél. : 01 84 20 74 868  
Courriel : [e.demontgolfier@republik-mdc.fr](mailto:e.demontgolfier@republik-mdc.fr)

REPUBLIK MDC – 2 Villa de la Station – 92150 Suresnes  
SAS au capital de 10000 euros - RCS Nanterre B 401 334 040 - Siret N° 40133404000029  
TVA FR11401334040  
Siège social : 10 rue du Colisée, 75008 Paris

# Règlement 2020

**Article 1** : Les trophées **IT NIGHT DISRUPT'NIGHT** ont pour but de faire la promotion du secteur des technologies de l'information, de mettre en valeur les technologies à travers la société et les individus.

**Article 2** : Les trophées **IT NIGHT DISRUPT'NIGHT** sont décernés par un jury d'experts et de personnalités. Ce jury sera désigné par le Comité de pilotage composé par **REPUBLIK MDC** (Producteur d'événements).

**Article 3** : Peuvent concourir les professionnels (directions générales, commerciales, marketing, achats, direction RH et des systèmes d'information) issus d'entreprises innovantes, de start-up, de PME, de grandes entreprises ainsi que les ingénieurs, les chercheurs, les créatifs.

**Article 4** : Les organisateurs ont déterminé 3 catégories pour l'édition 2020 de **IT NIGHT DISRUPT'NIGHT**.

Cette liste est susceptible d'être modifiée en amont du Trophée par les organisateurs et le jury. Les projets seront classés par sous-catégories (Stratégie, cybersécurité, cloud, infrastructure, mobilité, stockage, intégrateur, data center Data & IA, cloud, Ethique & Compliance, etc.) afin de mettre en compétition des projets répondant à un besoin/un enjeu.

## **Date limite d'inscription, mardi 24 mars 2020**

Catégorie 1 : Challenge Meilleur Projet équipe IT

Catégorie 2 : Challenge Solutions Innovantes

Catégorie 3 : Challenge Co-construction Client/fournisseur

**Article 5** : Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers dans la limite de 2 dossiers.

Les candidats devront acquitter une somme forfaitaire de **1068 € TTC** (soit **890€ HT**) par dossier de candidature pour les entreprises ayant un CA 2019 supérieur ou égal à 3 millions d'euros et **588 € TTC** (soit **490 € HT**) pour les entreprises et associations ayant un CA inférieur à 3 millions d'euros - règlement par chèque à l'ordre de **REPUBLIK MDC**.

**Article 6** : La clôture des candidatures est fixée au **mardi 24 mars 2020**. Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la conformité au règlement, une sélection des candidats pour le Grand oral.

**Article 7** : En devenant candidat de IT'Night Disrupt'Night, vous acceptez de communiquer vos coordonnées à REPUBLIK MDC. La collecte de ces données est nécessaire pour vous adresser les documents qui faciliteront votre participation à au grand oral ainsi qu'à la cérémonie de remise de prix. Votre candidature à Disrupt'Night Disrupt'Night vous permet également de recevoir des invitations aux autres événements REPUBLIK MDC et de bénéficier des offres de partenaires sélectionnées par nos soins en fonction de votre profil. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, complétée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, permettant la mise en œuvre concrète du Règlement général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ces données en vous adressant par courrier à REPUBLIK MDC, 2 villa de la Station, 92150 Suresnes, France.

**Article 8** Le jury est constitué de personnalités expertes ou médiatiques ; il attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nommés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

**Article 9** : Il sera organisé une **audition des nommés**, devant le jury, **mardi 21 avril 2020**, de 8h30 à 13h00. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations et répondront aux questions posées. Les nommés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (PowerPoint, supports papier, etc.) que d'indications chiffrées.

Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

**Article 10** : Lors de l'audition des nommés, prévue **mardi 21 avril 2020**, le jury établira son jugement en utilisant la grille d'évaluation multicritères élaborée par le comité d'organisation.

Chaque candidat disposera de 4 minutes effectives pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

**Article 11** : Les nommés et les vainqueurs de **IT'NIGHT DISRUPT'NIGHT** seront présents lors de la cérémonie de remise des prix du **lundi 11 mai 2020** dans un théâtre à Paris. Les participants à la catégorie 4, pitcheront en live durant la cérémonie le lundi 11 mai 2020 sur la scène du Théâtre et auront 5 minutes pour convaincre l'audience. Un vote en direct sera organisé afin de remettre le prix du public.

Ils seront présentés dans le programme de la soirée et sur le support audiovisuel.

Seul le lauréat de chaque catégorie montera sur scène pour recevoir son prix.

**Article 12** : Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du **lundi 11 mai 2020**.

**Article 13** : Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury. Il s'engage également à s'acquitter de ses frais de candidature au plus tard le 24 mars 2020 faute de quoi son dossier ne sera pas validé. Cette sanction ne dispense pas le candidat de régler les frais de sa candidature.

**Date :**

**Cachet & Signature**  
**Précédé de la mention "lu et approuvé"**